

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 36

Artikel: Une anecdote authentique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tectrices de la Suisse dont on a pu déjà apprécier les excellents résultats pratiques.

Une anecdote authentique.

Un homme de nos campagnes avait à soutenir un procès contre son épouse, à laquelle il avait administré, dans un moment d'oubli, quelques soufflets par trop inacceptables.

Comme la femme chérissait son mari à tel point qu'elle se tenait perpétuellement à ses pieds, elle vit dans cet incident conjugal un motif suffisamment grave pour établir l'identité des faits, aux fins de plaider ensuite son divorce. Elle, qui aurait mangé son mari pendant la lune de miel, regrettait maintenant qu'il ne fût point mangé.

Le mari reconnaissait intérieurement ses torts, mais voyant le but que poursuivait sa femme, il a pensé qu'une bonne tactique consistait à ne faire aucun aveu. « La giffle » ayant été administrée dans un moment où ils étaient seuls, il nia complètement l'accusation, pour dire que le mauvais génie de sa femme n'avait pas compris qu'il s'agissait d'une flatterie toute amicale.

Néanmoins chaque partie se présente à la barre, assistée d'un défenseur. Le mari avait supplié son avocat d'utiliser tous les moyens pour obtenir sa libération; il lui avait même promis une forte récompense, pour le cas où il parviendrait à démontrer son innocence. L'avocat s'étant chargé des men songes, après que son client lui eut avoué sa faute, et la défense ayant été présentée avec beaucoup de talent, le tribunal unanime, considérant qu'il ne faut pas augmenter les divorces, si fréquents dans ce pays, reconnaît la non-culpabilité du mari, en condamnant la femme aux frais et dommages. Le mari pouvant conserver sa riche femme et lui enlever tout motif de divorce, veut cependant tenir sa promesse et témoigner à son avocat sa profonde reconnaissance. Mais comme la modestie de celui-ci ne peut accepter tout ce que la partie défenderesse lui offre, il finit par dire : « Puisque vous désirez me donner un témoignage d'estime, comme vous avez des vaches, vous me rendriez service en me donnant un fromage; je sais que le mien est bientôt épuisé! »

Aussitôt des promesses solennelles sortent de la bouche du mari; il garantit un fromage gras pour la quinzaine. Quinze jours se passent, un mois s'écoule, le terme de six semaines est atteint sans qu'un fromage se soit présenté chez notre avocat. Voyant cela, celui-ci prend sa plume et adresse à son ancien client une lettre dans laquelle nous avons remarqué le passage qui suit : « Vous m'aviez promis un fromage, le mien est terminé; j'attends tous les jours le souvenir que vous désirez m'offrir. » Par le retour du courrier il reçoit une réponse très laconique, dans laquelle on lisait : « Réflexion faite, j'ai reconnu que vous aviez tellement menti pour obtenir ma libération, que ma conscience s'oppose à vous donner le dit fromage. Du reste, ma chère

femme ne veut pas en entendre parler; je lui dois maintenant cet égard. »

Cette histoire vaut bien un fromage sans doute.

TREBOUX

9

Le comte se trouvait rapproché d'une dame à laquelle il semblait désirer d'adresser la parole tout en paraissant hésiter. Celle-ci, de son côté, jetait de temps à autre sur lui un regard à demi-moqueur. « Eh bien! messieurs les constitutionnels, dit-elle enfin, vous voilà au même point que nous. »

— Hélas! oui, madame la marquise; tout cependant ne serait pas perdu pour moi, si je pouvais espérer de regagner un jour votre bienveillance.

— Je suis généreuse, répondit-elle en lui tendant la main. Vous voyez que je fais les avances. Je croyais vous détester; mais en écoutant le récit de vos dangers, j'ai senti qu'il restait là encore quelque chose pour vous.

— Mes torts sont donc affreux, puisqu'ils m'ont exposé au malheur de vous déplaire?

— Reconnaissez, cher comte, où nous ont menés vos utopies. Le peuple a-t-il besoin de droits? Il a besoin d'être dirigé par une main ferme. Ce qu'il y a de bon, c'est que ce peuple, sur le compte duquel on s'est tant apitoyé, nous regrette maintenant, et redemande ses anciens maîtres.

— Ah! madame! qui est-ce qui a pu vous persuader...

— Je suis sûre de ce que je vous dis. Vous allez bientôt voir finir cette affreuse comédie. Nous savons ici que les alliés en ont assez de la république. Avant deux mois je m'engage à vous reconduire en France. Croyez ce que je vous dis. C'est un fait dont je puis garantir l'authenticité. Oui, oui; vous avez beau faire l'incrédule. »

Au sortir de table, l'assemblée se grossit des habitués de la maison. Le bruit de l'arrivée d'un proscrit s'était répandu et excitait une vive curiosité. Administrateurs bernois, habitants des campagnes voisines, émigrés, tous ceux qui avaient accès chez M^{me} de Staël voulaient voir le héros du jour, qui, accessible, affable, se prêtait à tout. Il avait eu une conversation avec la femme de l'employé des finances, dont les regards l'avaient longtemps suivi, sollicitant quelques nouvelles de son mari, zélé royaliste, retenu en prison. Après de si douloureuses agitations, avec tant d'inquiétudes poignantes, elle s'étonnait de l'entrain et de l'apparence de gaieté qui régnaient parmi des proscrits comme elle; sa fille, peu accoutumée au monde, s'amusait de ce qu'elle voyait et de ce qu'elle entendait, tout en se reprochant presque cette distraction à ses préoccupations habituelles. Le comte avait écouté avec bonté le récit de leurs peines, il avait cherché à les rassurer, autant qu'on pouvait rassurer à cette époque.

Dans une autre partie du salon, M^{me} de Staël entretenait avec activité le bailli de Bonmont. La république de Berne était loin d'avoir des sympathies pour la France révolutionnaire; cependant, obligée à des mesures de précaution vis-à-vis de sa formidable voisine, elle avait pris des décisions qui mécontentaient les émigrés; leur infatigable protectrice négociait sans cesse pour eux, ne négligeant aucun moyen de se rendre favorables les représentants du gouvernement.

A la suite de nombreuses invitations, le bailli de Bonmont s'était décidé à quitter sa demeure pittoresque au milieu des bois, pour se rendre à Coppet, soupirant intérieurement de l'heure tardive des dîners français. Il ne pouvait choisir un jour plus malencontreux; on sait combien cette heure s'était aggravée par l'incident de la matinée. Mais sa situation était devenue plus fâcheuse encore, lorsqu'il s'était vu, après le repas, bloqué dans une embrasure de la fenêtre, exposé à tout le feu de l'éloquence de la maîtresse de la maison, instante pour qu'il mît de côté une décision récente.

Franc et loyal militaire dans sa jeunesse, le bailli avait quitté, suivant les usages de sa caste, les régiments capitulés pour entrer dans le grand conseil de Berne. On voit qu'il n'avait pas eu le temps de faire de profondes études; aussi dans son administration, ordinairement paisible, se conduisait-il par les lumières de son bon sens naturel, et par les